

Sujet : [INTERNET] Dossier GAEC du CRUSOBEAU à STEENWERCK

De : Association FLANER <contact@flaner5962.fr>

Date : 05/07/2022 10:29

Pour : Pref-dcpi-enquete Publique <pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr>

Copie à : pref-installations-classees@nord.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe la contribution de l'association FLANER à l'enquête publique concernant l'agrandissement de l'élevage porcin du GAEC du CRUSOBEAU.

Vous en souhaitant bonne réception

Marie Lachapelle

Vice présidente de l'association FLANER

--

Association FLANER

contact@flaner5962.fr

www.flaner5962.fr

Vous avez reçu cet email car vous êtes inscrit sur les listes de diffusion de l'association FLANER.

[Se désinscrire](#)

— Pièces jointes : —

FLANER Réflexions autour de l'agrandissement de l'élevage
porcin du GAEC du Crusobeau à Steenwerck.pdf

30 octets

Réflexions autour de l'agrandissement de l'élevage porcin du GAEC du Crusobeu à Steenwerck.

Messieurs Dhainne père et fils envisagent l'agrandissement de leur élevage porcin qui passerait de 1 460 à 2 147 animaux.

Un nouveau bâtiment de 1 645 m² est prévu, pour les maternités bien-être, des blocs de saillie, des cases pour verrat et cochettes, une case infirmerie, une zone de post-sevrage de 672 bêtes et une zone d'engraissement de 648 animaux.

Lorsqu'est porté à la connaissance de l'association FLANER la création ou l'agrandissement d'un élevage dit intensif et industriel, la réaction est toujours la même : « ENCORE UN !! »

POINTS MARQUANTS

Intentions et gestion de la maternité : On note que les aménagements prévus sont créés afin de respecter le bien-être des animaux, lors de l'insémination, de la gestation, mais surtout lors des premières semaines de vie des porcelets.

Gestion de l'épandage : l'épandage est prévu sur les terres du GAEC, en prévision de l'engraissement des cultures nourrissant les animaux de l'élevage. (Voir calendrier prévisionnel d'épandage en fonction des destinations de la parcelle p.34)

Transparence : On constate globalement à la lecture du dossier de demande d'enregistrement un souhait de transparence de la part des pétitionnaires. L'exploitant ne minimise pas les effets négatifs de l'exploitation sur son environnement.

Volonté de favoriser le locavorisme : les ventes s'effectuent à la ferme ou dans les points de vente locaux

POINTS DE VIGILANCE

Intensivité de l'élevage : 2 147 animaux au total pour une surface totale de 4 825 m² - espaces techniques inclus - peut-on parler de bien-être animal !!!!

Pollution atmosphérique : Augmentation du rejet d'ammoniac qui est un précurseur des particules fines. Il est prévu un rejet total de 6 013 kilos/an. Le tout dans une région qui est déjà submergée par les particules fines. Rejet de poussières estimé à 1 320 kilos/an, dont 587 kilos de PM10.

Pollution des sols et des eaux: Le volume d'épandage est estimé à 2 684 m³ de lisier (3,01 g/kg d'azote) et à 382 000 kilos de fumier (5 g/kg d'azote). Ceci va enrichir les sols, mais aussi percoler jusqu'aux cours d'eau locaux (la Grande Becque et la Lys qui sont déjà classées comme très polluées)

Forage : Le forage est existant, la consommation d'eau qui est actuellement de 2 958 m³ va augmenter de 89%, pour atteindre 5 590 m³. Il s'agit de la nappe dite « des sables du Landénien » qui s'avère être une nappe de niveau bas (site info-secheresse.fr)